

# Règlement de l'Ordre annonnaire fraternel du Bol en bois

Considérant que notre pays porte des valeurs de compassion et de charité pour tous ceux qui souffrent,  
Considérant que le Sandus est composé de citoyens bienveillants touchés et motivés à agir face à la passion et la souffrance du monde,

Considérant que les Sandes amplifiaient notre φιλανθρωπία et notre charité autour du monde en s'unissant avec ceux qui ne sont pas de notre patrie et avec les partisans de l'internationalisme,

Considérant que le Sandus respecte les idéaux et les valeurs de l'Organisation de la MicroFrancophonie que sont la tolérance, le pluralisme, la justice, l'équité, et les droits de l'homme, idéaux et valeurs bien connus des Sandes,

Il est créé selon les principes suivants l'Ordre annonnaire fraternel du Bol en bois :

*Primo.* Les compagnons de « l'Ordre annonnaire fraternel du Bol en bois » seront reconnus par le symbole du bol en bois, que portent les moines bouddhistes pour recevoir leur aumône. Chacun des membres de l'Ordre portera un bol en bois pour exécuter les obligations et les services de l'Ordre.

*Secundo.* Les dits compagnons se seront organisés sous un blason ainsi décrit : d'argent à l'orle d'azur sandé, chargé de trois fasces ondées d'or, et brochant sur le tout, sur une nimbe d'argent aux contours d'azur, une roue en bois au naturel ornée d'un bol en bois du même.

*Tertio.* Ils auront un crédo reflétant les valeurs de l'Ordre et du Sandus et confirmé par les seigneurs de l'Ordre et seront initiés dans les serments et les règles de leur foi. L'Ordre est ouvert à chacun sans distinction de religion hormis les prescriptions niant la souffrance humaine.

*Quarto.* Ils seront tenus par serment d'affirmer les valeurs rappelées précédemment et fourniront l'aide nécessaire pour tous les membres qui en auront besoin s'ils ou elles font l'objet d'agressions ou sont en situation de mendicité.

*Quinto.* Ils seront quatorze compagnons de l'Ordre dont deux *seigneurs* qui sont le souverain de l'Ordre et le trésorier, quatre *chevaliers bannerets* et *chevalières bannerettes*, huit *chevaliers* et *chevalières*. Chacun aura un écuyer ou une écuyère.

*Sexto.* Les seigneurs se seront obligés à fournir 25 francs à l'Ordre pour qu'il dispense sa charité, les chevaliers bannerets 15 Fr, les chevaliers 10 Fr, et les écuyers 5 Fr. La valeur du franc est comptée par celle de 1945 comparée à laquelle du dollar d'Etats-Unis en 2015 dont la valeur de l'ancien franc est 0\$6714 USD. Autrement dit les obligations sont 16\$79 USD, 10\$07, 6\$71 et 3\$36 respectivement.

*Septimo.* Ils collecteront des contributions extraordinaires à tout moment de l'année à condition que les deux seigneurs et les deux tiers des compagnons en soient d'accord. « *C'est par l'absence de haine que celle-ci s'apaise* » (Dhp. 1 : 5)

*Octavo.* Ils se rassembleront le Chökhor Düchen ou la quatrième journée du sixième mois lunaire tibétain, à leur plaisir. Là, les compagnons réuniront leurs tributs et ils décideront de l'objet de la charité au midi en Sandus ou cinq heures en avance du temps universel coordonné.

*Nono.* Ils serviront sous la devise « c'est par l'absence de haine que celle-ci s'apaise » qui vient du *Dhammapada* et des versets conjugués discutant la compassion et la haine.

*Decimo.* Ils paieront et satisferont à leurs obligations en temps et en heure sous peine de démission.

*Undecimo.* Les compagnons seront tenus de servir les seigneurs aux dépenses qui relèveraient des dits seigneurs et les seigneurs seront tenus de servir la quantité des dits compagnons à leurs dépenses selon l'ordonnance ci-dessus.

**Sont ci-devant entrés en l'Ordre annonaire fraternel du Bol en bois :**

1. Gaius Soergel Publicola, le sôgmô de Sandus, seigneur et souverain
2. Adam Camillus, roi d'Überstadt, seigneur et trésorier